

Bâtir un destin commun

////

Bulletin
d'informations
Belmont-Broye
N° 3

Toutes les infos de votre fusion
sur www.belmont-broye.ch



Belmont-Broye, une chance pour le développement de nos villages



Chères Concitoyennes et chers Concitoyens,

Suite à la votation populaire fédérale du 3 mars 2013 sur l'aménagement du territoire (LAT), la révision partielle de la loi du 22 juin 1979 et la modification de l'ordonnance du 28 juin 2000 sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014. La première conséquence est l'application d'un moratoire de 5 ans sur la surface totale des zones à bâtir légalisées. Pendant cette période, toute extension de la zone à bâtir pourrait être approuvée, mais à certaines conditions:

- La demande devra être accompagnée du déclassement antérieur ou simultané d'une surface au moins équivalente.
- S'il s'agit de la création d'une zone d'importance cantonale pour répondre à une nécessité urgente, pour autant qu'elle soit accompagnée de la création d'une zone réservée antérieure ou simultanée.
- S'il s'agit de la création d'une zone pour la réalisation urgente d'infrastructures publiques cantonales, construites par le canton.

Il convient d'ajouter que l'extension de la zone à bâtir peut être compensée par une surface affectée à un type de zone à bâtir et/ou située dans une autre commune.

Cette situation est donc peu réjouissante pour le développement de nos villages. C'est pourquoi en unissant nos quatre communes, nous profiterons du fait que la révision du Plan d'aménagement local de Dompière ai été acceptée avec des extensions de zone, et ainsi nous pourrons faire plus facilement des échanges de zone entre nos villages. Car il faut le savoir: même à la fin du moratoire, il sera toujours très difficiles de mettre en vigueur de nouvelles zones, sachant que le canton de Fribourg a une forte surcapacité. Si Belmont-Broye voit le jour, je suis convaincu que notre nouvelle commune sera plus forte vis-à-vis du canton sur tous les plans, et spécialement sur celui concernant l'aménagement du territoire, ceci en renforçant le rôle de pôle économique régional de Domdidier. Je suis persuadé aussi que la fusion de nos quatre communes est la meilleure solution si nous voulons conserver un avenir plus radieux pour nos villages.

Pascal Joye, syndic de Dompière

Coup de projecteur



La fusion peut-elle apporter une aide au développement en matière d'aménagement du territoire?

Oui, sur plusieurs points

Le fait d'être plusieurs partenaires ensemble permet de prôner et de défendre l'intérêt d'une région et non pas seulement celui d'un territoire fermé par des limites communales. Ce qui a beaucoup plus d'impact sur le plan cantonal et permet de mieux diversifier les zones. Ainsi, il est plus facile de défendre des zones industrielles à Domdidier et de l'habitation pour les autres villages. Pour imaginer le poids politique d'une collectivité, comparons le nombre d'habitants de Domdidier par rapport au district de la Broye, environ 2900 habitants pour 29000 Broyards fribourgeois, soit 10% de

« Avec 5000 habitants, la commune de Belmont-Broye deviendra un acteur incontournable, écouté et entendu.

la population du district. Si la commune de Belmont-Broye voit le jour, elle comptera quelque 5000 habitants (16%), un chiffre très proche des 6000 habitants d'Estavayer-le-Lac. Par conséquent, lors des assemblées réunissant les différentes communes de la Broye, Belmont-Broye aura bien plus de voix et donc plus d'influence pour la défense du

pôle régional de Domdidier. Ceci permettra d'assurer la continuité du développement du village diderain.

S'il est vrai que les autorités communales s'engagent énormément pour développer leur commune, elles ont souvent recours au soutien des autres communes du district pour faire aboutir les dossiers. Un non à la fusion pousserait alors les communes à réfléchir sur leur soutien à donner au pôle régional et pourrait aussi le desservir dans bien d'autres décisions telles que les homes, le CO, etc.


La fusion est donc une solution. Mais comment?

Pour défendre une possible extension de ce pôle, il faut d'autres arguments qu'un poids politique. Le raccordement aux transports publics est une priorité. Belmont-Broye

peut donc se targuer d'avoir trois gares sur deux axes ferroviaires différents. L'axe Yverdon-Fribourg ainsi que l'axe Yverdon-Morat desservent les deux extrémités de la nouvelle commune. En plus des transports publics, on peut affirmer que la position de Belmont-Broye sear excellente avec l'autoroute A1 qui borde la zone industrielle de Domdidier mais aussi l'accès à l'autoroute A12 proche de Fribourg et située à 15 minutes en voiture de Léchelles.

De plus, actuellement, seul Dompierre a un règlement en vigueur et une possibilité d'extension de zone à bâtir pour du logement et de la zone d'intérêt public. Les trois autres partenaires en sont au dépôt du dossier pour l'examen préalable de leur Plan d'aménagement local et, par conséquent, leurs nouvelles mises en zone sont bloquées jusqu'en 2019 environ. Des possibilités d'échanges sont possibles entre ces divers partenaires et pourraient se faire sans soulte si la fusion est acceptée, ce qui met en évidence tout l'intérêt de travailler par «pôle» ou «région».

En cas de refus à la fusion, l'échange de zone d'intérêt public serait toujours possible mais il est évident que Domdidier (qui aura très certainement besoin d'une zone pour un nouveau home, par exemple) devra déboursier une certaine somme à Dompierre pour obtenir ce droit. On en revient à des débats sans fin...

 **La commune de Belmont-Broye permettra de créer un pôle régional économique et démographique fort.**

////// L'orientation en matière d'aménagement du territoire est tournée vers des régions et non plus vers des communes. La fusion est un moyen et un outil pour intégrer au mieux cette nouvelle approche. Le temps de défendre sa petite commune est passé! Le renforcement économique régional souhaité passe par dessus les limites communales et les autorités communales actuelles nous proposent de suivre l'évolution plutôt que de regarder les développements démographiques et économiques se concrétiser autour de nous sans pouvoir répondre à la demande! La création de la commune de Belmont-Broye sera un signal fort pour la région et aura le mérite de dire que nous serons des partenaires actifs et non pas passifs de cette nouvelle vision territoriale, économique et politique!

Quel est le but de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire

Outre le fait de devoir protéger les surfaces d'assolement et de définir la plus-value en faveur de l'Etat, le but principal de la révision de la LAT est de redéfinir les possibilités ou les priorités d'extension de zones à bâtir et plus particulièrement de limiter le mitage (le grignotage) du territoire.

Comment les cantons vont-ils s'y prendre pour réaliser cet objectif?

Un nombre maximal de surfaces possibles de mise en zone par canton a été défini par les services fédéraux et cantonaux. Le canton devra par la suite redéfinir des pôles et donc les secteurs privilégiés pour de l'extension, voire pour la suppression de zones existantes. Une attention particulière sera portée à la qualité du sol, au raccordement aux transports publics et à la «force politique» de la région pour défendre ses acquis ou ses nouvelles zones.

Mon village possède des zones industrielles, s'agrandit de jour en jour.

Tout cela ne me touche pas!

Faux. Il est bon de préciser que, pour l'heure, Domdidier est considéré, ainsi que Dom pierre, Léchelles et Russy, comme village rural et n'a, par conséquent, pas forcément le poids pour défendre l'agrandissement de zones industrielle ou d'habitation.

/// C'est le canton qui doit en premier définir sa stratégie de développement de zone et ce qui est accordé par le passé n'est plus forcément un acquis!

L'aménagement du territoire, qui fait quoi?

Le conseil communal a la compétence d'aménager son territoire. Cette responsabilité constitue un enjeu majeur pour la commune. Le développement de son territoire s'inscrit dans des choix d'aménagement de l'espace qui impliquent:

- d'avoir une vision stratégique à long terme afin de préserver un territoire de qualité pour les générations futures.
- de trouver ces compromis pour répondre à des besoins divers et concilier des intérêts souvent opposés.
- d'obtenir l'adhésion de la population aux orientations projetées afin de pouvoir mettre en œuvre la politique choisie.

L'urbanisation, la mobilité et l'environnement au sens large sont les trois grandes thématiques auxquelles le conseil communal est confronté dans le cadre de ses travaux de planification.

Enfin, l'aménagement au niveau local doit être conforme aux instruments de planification d'ordre supérieur, à savoir les plans sectoriels fédéraux, le Plan Directeur cantonal et le Plan directeur régional.

Le Plan directeur cantonal

- Il définit le développement spatial du canton et coordonne toutes les activités qui ont des effets sur le territoire.
- Il établit d'une part des principes pour identifier les projets d'intérêt cantonal et fixe, d'autre part, les conditions pour l'élaboration de projets d'importance régionale ou communale.
- Le Plan directeur cantonal lie les autorités cantonales, régionales et communales.

Le Plan directeur régional

Le Plan directeur régional constitue l'une des bases importantes pour l'aménagement communal. Les communes concernées doivent en tenir compte lors de l'élaboration de leur Plan d'aménagement local. Le Plan directeur régional lie les autorités cantonales, régionales et communales.

La population suisse s'étant prononcée en mars 2013 en faveur de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), avec pour principales conséquences de cette votation qui sont les suivantes:

- Le Plan directeur cantonal doit être adapté d'ici à 2019.
- Pendant cette période de transition, un moratoire est en place, à savoir que pour toute ouverture de nouvelle zone à bâtir, il y a lieu de dézoner le même nombre de mètre carré demandé pour l'ouverture d'une nouvelle zone.
- Les nouvelles dispositions du droit fédéral prévoient également qu'aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être légalisée sur des surfaces d'assolement (SDA) qui manquent dans le canton de Fribourg.

Votre future commune



Administration

Dans quel village sera l'administration communale?

L'administration centralisée sera implantée dans le nouveau bâtiment administratif de Domdidier et des antennes seront ouvertes à Dompierre et Léchelles. Un service à domicile pour les personnes à mobilité réduite sera créé.

Quand sera-t-elle ouverte?

L'administration centrale sera ouverte tous les jours durant les heures de bureau. Les antennes de Dompierre et de Léchelles le seront hebdomadairement, selon un horaire à définir.

Je n'ai pas de voiture, comment vais-je faire pour effectuer mes démarches administratives?

Si aucune autre alternative n'a été trouvée (e-service, voisins, transports publics), le service à domicile pour les personnes à mobilité réduite pourrait être demandé dans ce cas-là.

Que va-t-il advenir des employé(e)s des administrations actuelles?

L'ensemble du personnel actuel des communes conservera son emploi au sein de la nouvelle administration de Belmont-Broye. Les secteurs d'activités seront regroupés et formeront des entités spécialisées (finances-impôts, contrôle de l'habitant-cartes d'identité, AVS, services techniques, écoles).

Service des curatelles

J'ai besoin d'aide pour ma gestion et Estavayer-le-Lac est éloigné!

La commune de Belmont-Broye reprendra le service des curatelles établi par Domdidier. La curatelle est instituée par la Justice de Paix qui nomme un curateur. Avec ce service au sein de son administration, Belmont-Broye offre une proximité à l'ensemble de la population de la nouvelle commune, évitant ainsi un déplacement au service des curatelles d'Estavayer-le-Lac.

Sécurité

Comment mes biens seront-ils défendus contre l'incendie et les éléments naturels?

Comme aujourd'hui, les sapeurs-pompiers interviendront sur l'ensemble du territoire, ceci tout en respectant les normes FriFire mises en place par le canton.

Actuellement, le Corps de sapeurs-pompiers de Domdidier et environs (Domdidier-Dompierre-Russy) collabore étroitement avec celui de Léchelles afin d'intervenir sur l'ensemble des quatre communes 24 heures sur 24.

Que se passe-t-il avec les deux corps de sapeurs-pompiers actuels?

Les deux corps ne formeront plus qu'un seul: celui de la nouvelle commune de Belmont-Broye. Le centre de renfort restera celui de Payerne.

Mais avec cette fusion, je vais perdre la proximité de «mes» pompiers et je serai moins bien secouru...

La centrale du feu sera située à Domdidier avec, à disposition, un tonne-pompe, un véhicule équipé, un Pick-Up, des échelles, des remorques et du matériel divers. Elle comprendra également une salle de cours. Un local d'appoint se trouvera à Léchelles, avec un véhicule complètement équipé prêt au départ ainsi qu'une remorque et du matériel divers stationnés dans le local du feu. Une motopompe est à disposition dans le garage de Russy.

Cette organisation territoriale permettra à chaque village d'être secouru dans les temps impartis par FriFire avec deux lieux de dépôts simultanés des sapeurs-pompiers.

Afin de connaître l'entier du territoire, le corps de sapeurs-pompiers effectuera des exercices dans chacun des villages.

Est-ce que je serai toujours incorporé avec mes collègues de la protection civile de mon village?

L'organisation de la protection civile a entièrement été repensée au début 2013 et on ne parle plus de corps locaux, mais d'un corps régional. Belmont-Broye dépendra, comme les quatre communes actuelles, de la Région Nord de la PCI.

Qui s'occupera des abris PCI?

Les places protégées sont actuellement du ressort du canton. Les encaissements des contributions pour réaliser les places protégées manquantes devront vraisemblablement être reversés au canton.

J'ai entendu parler d'ORCOC, mais qu'est-ce que c'est?

Il s'agit des Organes communaux de conduite sur le plan communal en cas d'événement extraordinaire. Belmont-Broye fera partie, comme les quatre communes actuelles, de l'ORCOC de la Basse-Broye.

Voirie

Comment sera gérée la voirie dans une si grande commune?

Là aussi l'ensemble du personnel des quatre communes travaillant dans ce secteur d'activité communale sera conservé. L'activité de proximité des travaux publics sera maintenue partout, développée et renforcée.

En regroupant le personnel et les machines dans une seule entité, Belmont-Broye aura la possibilité de réaliser certains travaux avec ses propres ressources tout en diminuant les tâches confiées actuellement à de multiples partenaires, comme dans certaines communes le balayage des routes ou le fauchage de talus.

La nouvelle commune disposera d'un parc de machines et d'outils appropriés provenant de l'ensemble des quatre anciennes communes. Toutefois, comme aujourd'hui, certains travaux devront être confiés à des partenaires externes.

J'habite un petit village de la future commune et je pense que le déneigement sera moins bien fait qu'aujourd'hui...

Du fait du regroupement des employés communaux, un service de piquet pourra être mis en place durant l'hiver avec un personnel plus important qu'actuellement. Ce service pourra intervenir plus rapidement sur l'ensemble du territoire et dégager l'entier des axes routiers.

Belmont-Broye bénéficiera de l'organisation mise en place actuellement dans les communes et veillera à gagner en efficacité en créant des synergies.

Déchets

Où vais-je devoir aller déposer mes déchets?

Sur plusieurs sites, à choix! Les déchetteries actuelles resteront en fonction et chacun aura la possibilité de se rendre dans la déchetterie de son choix dont l'horaire ou l'emplacement lui convient le mieux.

Mes taxes vont-elles augmenter ?

Comme pour de nombreux secteurs, le règlement et les taxes concernant les déchets devront être unifiés pour l'ensemble de la nouvelle commune.

Belmont-Broye négociera au meilleur tarif les prestations des entreprises collectrices de déchets pour faire baisser les coûts globaux.

Les horaires et les services offerts seront quant à eux augmentés!

Eau potable et eaux usées

D'où provient l'eau potable que nous avons dans les quatre communes?

Outre les sources privées, une majorité de l'eau consommée provient de Léchelles.

La fusion va-t-elle faire augmenter ma facture d'eau potable?

Aujourd'hui, chaque commune applique différents tarifs ayant pour finalité une très relative différence sur la facture annuelle des ménages. Certaines ont des prix au mètre cube élevés mais n'ont pas de taxe pour les hydrantes, d'autres ont des taxes de base peu élevées mais ont des locations de compteur plus onéreuses.

Quel prix vais-je devoir payer, qui va fixer le prix des taxes?

La loi sur les communes est claire. Cette compétence appartient aux nouvelles autorités communales, en l'occurrence celles de Belmont-Broye, qui devront unifier le règlement ad-hoc et les taxes à percevoir. Le futur prix du mètre cube d'eau devra tenir compte des exigences cantonales en la matière qui impose un taux de couverture de 100 % des frais.

Quid des eaux usées et de leur traitement?

Les quatre communes font partie de l'Association intercommunale d'épuration des eaux de Domdidier et Environs, avec Saint-Aubin et Avenches (pour la partie du village d'Oleyres).

Belmont-Broye apportera une simplification des procédures décisionnelles grâce à la diminution du nombre de partenaires. Pour la population de la commune fusionnée, il n'y aurait aucune incidence directe.

Par contre, comme pour l'eau, règlement et taxes devront être unifiés par les autorités de la nouvelle commune.

Constructions

J'ai entendu dire que tout ce qui touchait aux demandes de permis et leur suivi devenaient de plus en plus compliqué. Est-ce vrai?

Le contrôle des dossiers et le suivi des constructions font partie des missions qui exigent des connaissances concrètes de la part des communes.

Multitudes de formulaires font partie intégrante des dossiers, que cela soit pour ceux qui sont de compétence communale (procédure restreinte) ou préfectorale (procédure ordinaire), et doivent pouvoir être contrôlés dans les communes.

De même, la délivrance du permis d'habiter, implique la responsabilité de la commune. Pour répondre aux exigences un service technique pour les contrôles des constructions devra être mis en place.

Je prévois une petite construction à côté de ma maison. Où vais-je déposer ma demande de permis?

La demande de permis devra être déposée auprès du service technique de la commune de Belmont-Broye qui traitera votre demande selon les procédures en vigueur dans notre canton.

Agriculture et forêts

Je suis agriculteur, que va-t-il se passer dans mon secteur d'activité?

Dans l'immédiat, rien ! Le seul changement notable aura lieu dès 2017 lorsque la commune de Belmont-Broye n'aura plus qu'un préposé à l'agriculture et un suppléant.

Je loue des parcelles communales et je risque de les perdre avec la fusion!

La gestion des parcelles fait partie intégrante de la convention de fusion (art.15) Durant 10 ans, les parcelles seront distribuées aux agriculteurs domiciliés dans l'ancienne commune d'où provenaient les parcelles.

Quid des forêts?

Les quatre communes travaillent déjà ensemble au travers de la corporation forestière de la Basse-Broye. La commune de Belmont-Broye y sera naturellement rattachée.

École et accueil extrascolaire

Le bulletin d'information N°4 sera spécialement consacré au chapitre école et extra-scolaire.

Avec la fusion tout va changer dans les écoles!

Ce qui va changer, c'est que de quatre communes réparties en un cercle scolaire et une école communale, Belmont-Broye ne parlera que d'une école communale répartie sur plusieurs sites.

Mais cela va impliquer que mon enfant devra se rendre loin de son village pour faire ses classes?

Aujourd'hui, deux entités distinctes se côtoient et poursuivront leur mission, mais ensemble. Cela ne voulant pas dire que les systèmes mis en place aujourd'hui seront complètement remis en question.

Culture et loisirs

Je fais partie d'une société villageoise. Avec la fusion des communes, ma société devra-t-elle aussi fusionner?

Belmont-Broye est un projet de fusion des communes politiques. Chaque société villageoise pourra continuer à vivre sa vie, décidera elle-même si elle veut se rapprocher des autres sociétés existantes dans la commune.

Sans argent communal, ma société va périliter! Comment la commune de Belmont-Broye va-t-elle soutenir les sociétés?

Belmont-Broye soutiendra toujours les sociétés au même titre que la culture et les autres loisirs dans les villages. Les méthodes de soutien et les financements sont encore à définir, mais l'importance des sociétés villageoises pour la cohésion sociale au sein de la commune ont déjà fait leurs preuves et Belmont-Broye aura à cœur de maintenir et de développer les acquis.

////// Le souci de proximité pour les citoyennes et citoyens a constitué une priorité qui a dirigé l'ensemble des débats liés aux services.

Le bien-être des citoyennes et citoyens est primordial.

La fusion vise des gains d'efficacité, c'est-à-dire d'offrir plus de prestations ou des prestations de meilleure qualité aux habitants des communes fusionnées.

Venez découvrir votre voisin!



Les communes de Domdidier, Dompierre, Léchelle et Russy vous invitent à venir découvrir une facette de votre village voisin.

Ces visites seront l'occasion de rencontrer les autorités communales, de parler du projet de fusion et de partager le verre de l'amitié.

- **Russy, le vendredi 5 septembre, dès 19 h**, au lieu-dit sur la Côte, visite du réservoir d'eau potable de Léchelles.
- **Léchelles, le samedi 13 septembre, de 10 h à 12 h**, au four villageois.
- **Dompierre, le vendredi 19 septembre, à 19 h**, présentation du Plan d'aménagement local.
- **Domdidier, le samedi 20 septembre, de 10 h à 12 h**, à la STEP, visite de la station d'épuration.

Parlons-en



La halle à usage multiple de Léchelles en débat!

Il se raconte du vrai et du faux sur cette halle. Petite revue des réponses adéquates!

La halle de Léchelles coûtera 10 millions! FAUX

Les chiffres réels sont les suivants (investissements nets):

Quoi	Combien	Qui paye
Appartements protégés	CHF 4'000'000.–	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat,
Centrale du chauffage à distance	CHF 1'000'000.–	SI Léchandon SA, propriétaires
Local d'appoint pour le service du feu	CHF 241'000.–	Commune de Léchelles Montant net, après subvention ECAB
Halle à usage multiple	CHF 3'704'000.–	Commune de Léchelles Montant net, après déductions diverses

Léchelles n'a pas les moyens financiers de payer la halle! FAUX

Au 31.12.2013, Léchelles disposait de liquidités pour 1'000'000.–. L'endettement net était en-dessous de 0.00. Tous les calculs effectués indiquent que Léchelles peut assumer seule la charge financière découlant de la construction de la halle. La commune n'a pas besoin de fusionner pour couvrir cette augmentation de charge!

Léchelles a monté une combine avec la SI! FAUX

La SI est une société anonyme dont les actionnaires, outre la commune, sont une centaine de personnes des villages de Léchelles et Chandon. Chaque commune a le droit de participer à des associations, à des coopératives ou des SA (Nombreuses communes ont des actions de l'AIDE, Association d'accueil familial, SAIDEF...)

La SI Léchandon SA a permis de rénover des bâtiments sans grever le budget de la commune et a apporté à celle-ci des liquidités qui ont permis de rembourser des dettes.

La halle aurait pu être construite par Domdidier! VRAI!

La halle de Domdidier est saturée. Celle de Dompierre aussi! Mais, les seuls élèves qui doivent se déplacer pour aller à la gymnastique sont ceux de Russy et Léchelles! Au vu de la forte croissance démographique tant à Léchelles qu'à Dompierre, il semble logique d'avoir une salle de gymnastique à Léchelles!

Léchelles s'est dépêché de construire sa halle avant la fusion! FAUX

Les premiers travaux datent de 2008. Le projet a été suivi depuis cette année-là. Un architecte a été mandaté dès 2010, pour étudier les besoins et les possibilités. La construction est l'aboutissement logique du concours d'architecture lancé début 2013.

Les partenaires de la fusion n'étaient pas au courant! FAUX

L'investissement figurait au plan financier depuis le début des négociations et les partenaires ont été informés aussi bien pour la halle que pour la SI.

Léchelles a besoin d'une halle! VRAI

Fusion ou pas fusion, l'évolution démographique de Dompierre et Léchelles est telle que de nouvelles classes devront ouvrir. Les heures de gymnastique des classes de Léchelles occuperont une bonne partie de la halle, en semaine. Il n'est pas réaliste et très compliqué de déplacer de nombreux élèves pour aller dans un autre village faire de la gymnastique! Léchelles ne dispose plus de locaux adéquats pour les sociétés et les vestiaires sont insuffisants! L'intégration d'un local pour le service du feu résulte de la volonté du Corps de sapeurs pompiers de Domdidier-Dompierre-Russy de collaborer avec Léchelles et de répondre ainsi aux normes «Frifire».

Ces constructions n'apporteront rien aux partenaires de la fusion! FAUX

Construction	Apport
Appartements protégés	Complète le projet Senior+. Permet d'accueillir des habitants des autres communes. Peut s'intégrer dans un concept global. Garantit un service de proximité
Local du feu	Nécessaire pour répondre aux normes Frifire
Centrale de chauffage à distance	S'inscrit dans la politique «cité de l'énergie» dont Domdidier fait partie. Une telle action ne peut pas être centralisée, car le réseau serait trop grand et pas assez dense.
Halle	Dans tous les cas, permet d'assurer harmonieusement les besoins en gymnastique scolaire. Evite des frictions pour l'utilisation des halles existantes, déjà saturées.

Belmont-Broye grandit avec vous!



Séance de présentation
de la convention de fusion

Domdidier à la halle des sports
Jeudi 28 août 2014, 20h00

Avec la participation de:

Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier

Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

M. Christophe Chardonnens

Préfet de la Broye,

M. Jean-Marie Pittet

Inspecteur scolaire du 3ème arrondissement

Toutes les infos de votre fusion
sur www.belmont-broye.ch



Votre prochain bulletin d'information
Bulletin N° 4 Ecoles

Séance d'information
Jeudi 28 août 2014 à 20h
à la halle des sports de Domdidier



Projet de fusion Belmont-Broye

Route des Grandseys 2
Case postale 35 - 1564 Domdidier
administration@domdidier.ch
www.belmont-broye.ch